



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## EXTENSION DU DISPOSITIF DES EMPLOIS FRANCS A L'ENSEMBLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE MAINE-ET-LOIRE

La première phase d'expérimentation des « emplois francs » a été lancée le 1<sup>er</sup> avril 2018 et concernait sept territoires d'expérimentations, dont la communauté urbaine d'Angers-Loire Métropole.

Depuis le lancement du dispositif sur ce territoire départemental, 250 aides au titre des emplois francs ont été accordées à des employeurs qui ont embauché des demandeurs d'emploi résidant dans ces quartiers. 79 % de ces embauches relevaient d'un CDI, 17 % d'un CDD et 4 % d'un CDI intérimaire. 67 % des embauchés ont entre 26 et 49 ans, et 25 % moins de 26 ans.

Devant les premiers résultats concrets, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Annick Girardin, ministre des Outre-mer et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, annoncent aujourd'hui l'extension géographique de ce dispositif à de nouveaux territoires. Le nouveau périmètre géographique du dispositif inclut désormais l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville du département, à savoir :

- Angers : Belle-Beille, Roseraie, Savary, Grand-Pigeon, Monplaisir, Hauts-de-Saint-Aubin, Beauval-Bédier-Morellerie ;
- Trélazé : le Grand-Bellevue ;
- Cholet : Bretagne-Bostangis, Jean Monnet, Favreau-Les Mauges, Colline-Villeneuve ;
- Saumur : Chemin vert-Hauts Quartiers.

**Pour rappel** : une entreprise ou une association, embauchant un demandeur d'emploi habitant en quartier prioritaire visé par le dispositif des emplois francs, bénéficie d'**une prime pour l'embauche en CDI (à hauteur de 5000 €/an sur 3 ans) ou en CDD de plus de 6 mois (à hauteur de 2500 €/an sur 2 ans)**.

Tout savoir sur les Emplois francs

Un site d'information [www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs](http://www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs) est mis en place afin de répondre aux questions de tous les publics concernés, avec appel possible des entreprises au 3995 de Pôle emploi.





# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

